

Comité directeur du 7 novembre 2015

Présents : Bernard BRUCHE, Christian DELOBELLE, Didier DESRUTIN, Yvette DOUSSOT, Alain GUZMANN, Gilbert HAVEL, Edel HEZELY, Maurice LANGRY, Christian MATHIS, Maurice PELLEQUER, Régis PORCHET, Maryline SEITE, Odile VILLETTE, Alain BEAUNEE, Thierry DE FRANCE, Elisa TULLI

Excusés : Elisabeth BOILLON, Jean-Yves FLEURANCE, Philippe LETARTRE, Jean-Marc OECONOMOS, Yannick PETIT, André PRIEUR, Patricia ROBIN, Violette SAUBION, Michel VICOMTE, Pierre GRUET, Cyril PROST

Absents non excusés : Thierry FREDOUILLE, Alain BIZET

Le Président remercie les présents avant d'effectuer quelques communications :

- Démission de Patricia Robin.
Pour des raisons de santé Patricia Robin a adressé sa démission. Le président la remercie pour sa participation en tant que trésorière et membre du comité directeur, le Comité lui souhaite un bon rétablissement.
 - Santé de l'épouse d'un membre du comité directeur.
Le Président souhaite ensuite un prompt rétablissement à l'épouse d'un membre du comité directeur qui a eu un problème de santé
 - Nombre de licenciés
Le nombre de licenciés au 31 octobre 2015 a augmenté de 269 adhérents par rapport à l'exercice écoulé. De nombreux adhérents reviennent après plusieurs années.
 - Trésorerie :
La situation de la trésorerie est meilleure que l'année dernière à la même époque.
 - Affaire CHARPENTIER :
 - Nous avons reçu le jugement en correctionnel, elle a été condamnée à un emprisonnement dont une partie avec sursis ; et à nous rembourser le montant du détournement plus dommages et intérêts.
 - Elle a commencé les versements avec une somme très faible.
 - Facture d'avocat :
Une facture d'un avocat pénaliste a été reçue. Le Président rappelle la procédure. Il n'y a pas eu de réponse à nos interrogations sur le montant de ses honoraires afin que nous puissions le missionner. Le conseil d'administration n'ayant pas eu de réponse nous n'honorerons pas cette facture surprenante.
-

Suite de l'affaire CHARPENTIER

Un appel à volontaire a été fait et un membre du comité directeur s'est porté volontaire pour mettre en vente les objets rendus par la police à la suite d'une perquisition au domicile de l'ex secrétaire. Cette vente se fera sur EBay.

Tente

Une aide de la Fédération nous a permis d'acquérir une tente « Stand de Tir à l'Arc » à nos couleurs pour faire des actions de promotions dans les centres commerciaux.



Cette structure est destinée à être prêtée gracieusement aux Département et aux Clubs qui en ferait la demande.

Rémunérations des salariés

A l'unanimité il a été décidé le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 € bruts en 2015. Cette prime n'est pas reconductible.

Run archery

Un club seine et marnais a fait une demande de subvention pour l'aider à l'organisation d'une Compétition RUN ARCHERY, cette discipline n'est pas du domaine de la FFTA. Une réponse négative a été adressée. Le comité directeur confirme la prise de décision.

Un administrateur confirme qu'une réflexion est en cours à la Fédération pour définir ce qu'est le sport santé.

Rapport de la commission loisirs santé

La présentation est faite par Bernard Bruche, président de la commission.

La commission évoque son titre, il est proposé le libellé « loisirs – découverte » l'activité sportive et santé étant la résultante du bon fonctionnement de l'activité ou des rencontres.

Elle a défini sa composition : un représentant par département auquel pourront être associées des associations pratiquant le loisir ce qui est accepté par le Comité.

Elle a défini ses objectifs dont les principaux sont : la pratique régulière, donner l'envie de faire du tir à l'arc, faire découvrir l'activité, augmenter la fidélisation et encourager vers la compétition.

La commission évoque les problèmes rencontrés :

- La définition de l'activité loisirs
- La formation dans les clubs orientés loisirs

A ce sujet elle demande par la voie des motions de faire les propositions suivantes à la Fédération :

MOTION 1

Considérant que 63 % des licenciés en IDF ne pratiquent pas en compétition, que les seules formations sont à vocation sportive et que de nombreux clubs n'ont pas les bénévoles susceptibles d'atteindre les quotas définis pour participer à la formation, les deux propositions sont faites à la Fédération :

- Soit déléguer à la Ligue la mise en place de ces formations selon des critères définis par elle
- Soit ouvrir une formation entraîneur « loisirs » avec un programme allégé **sans condition de niveau.**

A défaut de réponse satisfaisante, le comité directeur demande à ce que cette motion soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

MOTION 2

Afin de pouvoir atteindre le cap des 100 000 licenciés (objectif 20000 pour l'IDF) et assurer des ressources complémentaires en augmentant le nombre de licenciés la commission a constaté les limites suivantes :

- Label : difficulté pour un club loisirs sans entraîneur de pouvoir y accéder
- Formation
- Définition de la licence loisirs et incohérence entre ce qui est dit et ce qui est écrit. La distance de tir serait de 30 mètres maximum dans le guide du dirigeant.

Proposition de définition :

La licence « Loisirs, pratique en club » ouvre un droit de participation à toute rencontre ne figurant pas au calendrier sportif de la FFTA. Ces rencontres doivent différer des compétitions par l'un des points suivants :

- La cible (blason, objet, animal)
- La distance de tir
- Le mode de calcul du résultat
- Le nombre de flèches tirées
- Le tir individuel ou par équipe.

Ainsi un beursault par équipe (un Archer Classique et un Archer Arc à Poulie par exemple) serait du loisir, comme un prix sur 30 haltes ou un tir sur une carte suisse. Le comité départemental concerné validera l'aspect loisir de la compétition si elle est nouvelle.

Ces rencontres sont inscrites au calendrier « loisirs » de la FFTA. Il sera ainsi possible de faire des statistiques sur le suivi.

Une inscription au calendrier loisirs doit pouvoir être réalisée par la Ligue un mois à l'avance, au lieu des 4 mois pour les compétitions.

Un recueil des activités loisirs existant en Ile de France sera effectué par la commission avec l'aide des présidents de départements.

Commission sportive

Maurepas

- Le président évoque le mail du Président de Maurepas qui est contraint par sa Municipalité d'organiser un concours Club Support du Championnat Régional et en outre l'ouvrir, si cela n'était pas possible il devrait payer plus de 3400 euros. Le président rappelle la procédure en cours actuellement.
- Le comité estime que confier la gestion à un club c'est oui, une autre organisation de notre Championnat n'est pas possible.

Bondoufle

- L'organisation à Bondoufle n'est pas possible pour notre Championnat Régional Fédéral, le terrain n'étant pas disponible
- On cherche des organisateurs pour les deux championnats FITA et Fédéral.
- Classement des divisions régionales

Le Président de la commission : Maurice Pellequer présente le classement des divisions régionales

Il rappelle que la composition a été publiée et se trouve sur le site.

Une information récente : Saint Mard n'a plus d'équipe donc Argenteuil remonte

DRE poulies femmes

Sont candidats pour la DRE poulies femmes dans l'ordre :

Chaville, Montreuil et Saint Mard, les feuilles d'inscriptions pour les demandes seront adressées.

Les candidatures seront prises en fonction de l'arrivée des inscriptions.

Commission parcours

Le Président Régis Porchet donne les informations suivantes :

- Les dates des championnats ont été fixées : nature 4 mai et campagne 16 mai 2015
- La modification du Championnat régional 3 D par équipe club sur les montants qui seront égalisés.
- L'open a lieu en Bretagne, une demande de 4 500 € est demandée.
- Le comité, à la demande de la commission, modifie les primes versées aux gagnants. Il a été rappelé qu'en l'absence de championnat régional il n'y a plus d'aide aux déplacements dans les parcours.

Commission formation

Elisa présente les résultats de la commission qui seront mis en place sur le site internet :

- Nouveautés : Formation de assistant entraîneur
- Résultats de la formation entraîneur 2 (tous les candidats reçus)

Une baisse des demandes d'entrée en formation a été constatée

Validation des diplômes – une réflexion est en cours à la fédé. Néanmoins il est décidé de présenter la motion suivante :

Motion

Le comité demande que la formation assistant entraîneur figure dans les listes fédérales publiées.

Commission Jeunes

Elisa se fait le relais de la commission jeunes : proposer la possibilité à des clubs de se regrouper en entente. Une discussion s'en suit sur la taille des regroupements.

Le fonctionnement de la DR jeunes a été simplifié ; une seule compétition qui se calque sur la Dr adultes sur 3 étapes.

Le comité a acté ces dispositions. Les informations seront mises en place sur le site de la région

Demande de Florent Mulot

Florent souhaite pouvoir s'entraîner pour les sélections de RIO, il demande à pouvoir s'entraîner dans les locaux du CREPS. Il a réalisé une compétition à 670. Le comité directeur adhère à son objectif jusqu'à la date de la sélection sous l'autorité de l'entraîneur régional et sous les conditions qui lui seront communiquées.

Pôle

Le président de la commission Gilbert Havel souhaite un accord pour les aménagements consécutifs au déménagement à l'intérieur du pôle. Les devis ne sont pas arrivés. S'agissant d'un montant inférieur à 3000 euros. Le comité donne son accord.

Le comité directeur décide :

- d'affecter l'aide aux familles au salaire de l'entraîneur.
- D'afficher un tarif unique, un tarif préférentiel pour les pensions des licenciés en Ile de France.

Record poussin

Le comité ouvre la catégorie au niveau des records mais la procédure doit être respectée à savoir la fourniture de la feuille de marque signée de l'arbitre. La mise en place des records passe à minima par une vérification de la feuille de marque.

Le tir ne peut être homologué au vu des seuls documents reçus, charge à l'archer ou à son Entraîneur de récupérer la Feuille de Marque.

Label

La Présidente Yvette Doussot présente les conclusions et les remarques sur la saison. Ces conclusions seront reprises à la prochaine AG.

Arbitres

Le président : Didier Desrutin présente la charte francilienne des arbitres, quelques modifications y ont été effectuées. Celle-ci a été adoptée et sera mise en ligne dans la rubrique arbitre après les mises à jour et la relecture de celle-ci par les membres du comité directeur.

Motion

Le comité Régional IDF dispose de 142 arbitres titulaires et de 30 candidats arbitres.

Sur la seule saison salle, il faut 500 arbitrages sur les concours plus les arbitres bloqués sur les formations.

Il est à retenir que sur la saison SALLE et BEURSAULT nous avons 15 séances de formation ce qui monopolise 56 personnes plus deux réunions de la commission arbitre.

Le nombre d'arbitre n'est pas insuffisant. Mais il faudrait que chaque arbitre intervienne sur 03 concours minimum voir cinq maximum ce qui équilibrerait la participation de chacun.

Un participant explique qu'un arbitre qui entraîne ou fait de la compétition ne peut donner plus de quelques jours par an.

Le comité estime que bloquer l'âge d'entrée en formation des arbitres est néfaste. Si un arbitre retraité peut intervenir pendant 5 ans ou plus, les interventions qu'il pourra faire ne seront que bénéfiques pour la discipline.

Le comité directeur estime que l'âge limite pour passer l'examen d'arbitre ne correspond pas aux besoins et demande à la Fédération de supprimer cette discrimination.

D'autre part, il est difficile de sanctionner les arbitres qui ne font pas la remise à niveau. (Il s'agit de Bénévoles)

Il faut prendre en compte qu'un arbitre à deux années pour se remettre à niveau s'il a un souci de présence la première année.

Il est cependant discuté d'une procédure de remise à niveau pour les arbitres n'ayant pas suivie la formation depuis plus de deux ans (40 sur 172 cette année)

Changement du bureau

La Place de trésorier étant vacante

Yvette Doussot est proposée au poste de trésorière, un vote est réalisé elle est élue à l'unanimité.

Odile Villette est élue secrétaire adjointe également à l'unanimité.

Fin du Comité Directeur à 17H30